



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVMS

Madame la Conseillère d'État
Cesla Amarelle
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 11 décembre 2018

Par courrier postal et courriel

Opposition à la décision de regroupement des classes de l'Ecole de commerce du Grand Lausanne au sein des gymnases de Beaulieu et de Renens – Demande urgente de cadrer des négociations

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous avons appris par de nombreuses adhérentes et adhérents que vous auriez décidé, conjointement avec la CDGV et la DGEP, de regrouper dès la rentrée prochaine les classes de l'Ecole de commerce du Grand Lausanne dans deux établissements de la capitale, à savoir les gymnases de Beaulieu et de Renens.

Cette décision soulève une grande surprise et une très forte opposition de la part des corps enseignants de Beaulieu et Renens.

Des assemblées générales se sont tenues tant sur un site que sur l'autre et elles ont voté à l'unanimité des résolutions que vous avez reçues la semaine dernière. Nous partageons chaque mot de ces textes.

SUD Education assume pleinement le mandat de négociation que les collègues lui ont confié ainsi qu'au SSP-Enseignement.

Le principe de négociations spécifiques sur l'Ecole de commerce en janvier 2019 a été arrêté lors de notre dernière rencontre avec la DGEP le 6 novembre 2018.

Nous appelons de nos vœux que ces négociations se déroulent dans un cadre clairement défini.

Aux fins d'établir ce cadre et au vu de l'urgence de la situation - répartition de l'enseignement pour l'année scolaire à venir, conséquences sur l'emploi et l'employabilité des maître.sse.s avec ce que cela implique en terme de contrats de travail -, nous vous demandons de bien vouloir intégrer cet élément aux points traités ce prochain vendredi 14 décembre 2018.

Il va de soi que nous demandons en l'état l'annulation immédiate de la décision contestée.

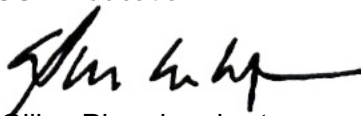
Nous ne concluons pas sans rappeler que l'Ecole de commerce a déjà donné lieu à de nombreuses revendications et prises de position syndicales suite à des tentatives de l'employeur d'imposer aux gymnases des solutions non négociées.

D'une manière générale, il est fort regrettable que des objets qui touchent aux conditions de travail et à la qualité de l'enseignement postobligatoire soient systématiquement ou presque systématiquement de la part du DFJC et de sa hiérarchie l'occasion de tenter des passages en force.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

SUD-Education


Françoise Emmanuelle Nicolet
Présidente de l'AVMG


Gilles Pierrehumbert
Président de la SVMS


José Pernas
Président du SVMEP

Copie : SPV, SSP-Enseignement